

Conseil Municipal  
Commune de Faux-la-Montagne  
Séance du 09 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 09 octobre à vingt heure, le Conseil Municipal de la Commune de Faux-la-Montagne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Faux-la-Montagne, sous la présidence de Madame Catherine Moulin, Maire.

Convocation du conseil le 02/10/2025

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : Présent-es : Christophe BAUMGARTEN, Alain DETOLLE, Francis HOEZELLE , Olivier MARTIN, Régis MOREL, Catherine MOULIN, Françoise ROMANET, Nathalie VERGEON.

Absent-es : Victoire BEAUJOU , Catherine Lesnes, Noémie SERRU.

Pouvoirs :

Catherine Lesnes à Françoise Romanet

Victoire Beaujou à Catherine Moulin

Absent.e.s excusés : Catherine Lesnes, Victoire Beaujou

Secrétaire : Francis Hoezelle, sur proposition et validation du Conseil.

Nombre de membres composant le conseil : 11		<b>DELIBERATION</b>	
En exercice : 11		Arrivée en Préfecture le :	
Présents : 8		Publiée le :	
Représentés : 2		Exécutoire le :	
Absents/Excusés : 3			
<b>SANS OBJET</b>			
Unanimité	Majorité	Rejet	
OUI	Nombre de voix pour : 10		
	Nombre de voix contre : 0		
	Abstention : 0		

### DCM 2025/71 : Commande publique artistique

Christophe Baumgarten, conseiller municipal et membre du comité artistique rappelle au conseil, le processus de la commande publique artistique lancée en 2023 (cf. DCM-49 du conseil du 3/8/2023).

Après, présentation et validation des candidat-es lauréat-es choisis par le comité artistique dans le cadre de la phase étude, au conseil du 9/4/2025 (cf. DCM 2025-33), le comité artistique s'est réuni le 11 juillet dans le cadre de la phase projet, pour auditionner les 3 artistes sélectionnés sur la soixantaine présentés.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, qu'au vu de la conjoncture économique et de l'incapacité à mobiliser les financements nécessaires pour la poursuite de la procédure, la commune déclare la consultation sans suite pour motif d'intérêt général et décide de l'abandon de la procédure.

A Faux-la-Montagne, le 24 novembre 2025

La maire  
Catherine MOULIN



L'adjoint,  
Francis HOEZELLE


